

Burundi : L'INPC des ménages a enregistré une baisse de 2,6 pc

PANA, 20 juillet 2019 L'indice national des prix à la consommation des ménages burundais en baisse de 2,6 pc en juin dernier Bujumbura, Burundi - Au mois de juin dernier, l'Indice national des prix à la consommation (INPC) des ménages a enregistré une baisse de 2,6 pc, contre une hausse de 0,4 pc, le mois précédent, principalement, suite à la baisse des prix des produits alimentaires de 4,9 pc, selon le dernier bulletin mensuel de l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU).

Au Burundi, le panier de la ménagère comprend environ 770 variétés, qui constituent la consommation finale des ménages dans les 18 provinces du pays, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, explique l'ISTEEBU. Dans le détail des chiffres de l'Institut, les douze divisions de la classification internationale des fonctions de la consommation individuelle qui composent l'INPC ont enregistré les variations mensuelles suivantes au Burundi. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (-4,9 pc) ; boissons alcoolisées et Tabac (+0,2 pc) ; habillement et chaussures (+0,7 pc) ; logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (-0,3 pc) ; ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (-0,5 pc) ; la Santé (-0,1 pc) ; le transport (-0,8 pc) ; la Communication (-0,2 pc) ; loisirs et culture (+0,7 pc) ; enseignement, éducation (-0,1 pc) ; hôtellerie, cafés, restauration (-0,5 pc) et autres biens et services (+0,0 pc). S'agissant du taux d'inflation mensuel, mesuré par l'indice sous-jacent (indice hors carburant, énergie et produits) l'ISTEEBU indique qu'il est resté stable à -0,3 pc par rapport au mois précédent. Par ailleurs, au cours de l'année en cours, l'inflation annuelle globale s'est élevée à -4,1 pc, selon la même source. En glissement annuel, l'indice de la consommation est en baisse de 4,0 pc, pour le mois de juin, contre une baisse de 2,4 pc, le mois précédent. Les variations moyennes annuelles suivantes ont été observées par l'ISTEEBU: Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (-11,6 pc) ; Boissons alcoolisées et Tabac (+2,8 pc) ; Habillement et Chaussures (+4,8 pc) ; Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+7,3 pc) ; Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+4,2 pc) ; Santé (+7,0 pc) ; Transport (+4,8 pc) ; Communication (+0,9 pc) ; loisirs et culture (+4,3 pc) ; Enseignement, éducation (+6,0 pc) ; Hôtellerie, cafés, restauration (+2,7 pc) et Autres biens et services (+5,8 pc). Cette inflation annuelle de -4,1 pc est due principalement aux prix des produits alimentaires qui enregistrent une baisse de 11,8 pc. Au cours de la même année ayant pris fin en juin, le taux d'inflation moyen annuel mesuré par l'indice sous-jacent (hors carburant, énergie et produits frais) s'est établi à 0,2 pc contre 0,5 pc de l'année précédente. D'un autre côté, l'inflation moyenne annuelle, mesurée par l'indice des produits alimentaires (non compris les boissons non alcoolisées et le service des restaurations), s'est établie à -11,8 pc, contre -11,7 pc le mois précédent. Sur le même mois de juin, l'indice des prix des services enregistre, en glissement mensuel, une baisse de 0,5 pc, contre une hausse de 0,7 pc le mois précédent. L'indice des prix des biens durables enregistre, en glissement mensuel, une hausse de 0,1 pc, contre une hausse de 0,5 pc le mois précédent. L'indice des prix des biens semi-durables enregistre, en glissement mensuel, une hausse de 0,6 pc, contre une hausse de 0,3 pc le mois précédent. L'indice des prix des biens non durables enregistre, en glissement mensuel, une baisse de 4,1 pc, contre une hausse de 1,0 pc le mois précédent. L'indice des prix des biens échangeables enregistre une baisse de 1,0 pc contre une baisse de 0,4 pc le mois précédent, tandis que celui des biens non échangeables enregistre une baisse de 3,4 pc contre une hausse de 0,9 pc le mois précédent. Dans la méthodologie de l'ISTEEBU, les relevés des prix sont effectués chaque mois par ses enquêteurs permanents. Tous types de points de vente sont concernés: marchés, supermarchés, boutiques, prestataires de services publics et privés.